



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal au Conseil général du 7 mai 2026 Point 17 de l'ordre du jour Election de 2 délégué-e-s au Réseau Santé Sarine

1. Introduction

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

1. Répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.
2. Exploiter le Home médicalisé de la Sarine.
3. Prendre en charge et répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.
4. Exploiter un service d'ambulances pour le district de la Sarine.
5. Organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine, conformément à la législation sur la défense incendie et les secours.

Les délégués sont là pour valider les budgets et les comptes du Réseau Santé Sarine en fonction des projets mis en route par le comité de Direction.

2. Conclusion

Les statuts du Réseau Santé Sarine prévoient 1 délégué pour 2'000 habitants. Ainsi la commune de Prez doit nommer 2 délégués.

Le Conseil communal prie le Conseil général de bien vouloir procéder à l'élection de ces 2 membres.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 avril 2026.

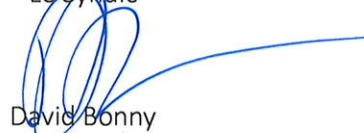
Au nom du Conseil communal

La Secrétaire communale


Mireille Gross



Le Syndic


David Bonny